

Habilitation électrique

Électricien

B1, B1V, B2, B2V, B2V ESSAI Initiale

Objectif

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai

Réglementation

La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail.

- Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10:
Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Public

Personnel électricien réalisant des interventions générales d'entretien et de dépannage :
Personnel électricien réalisant des travaux d'ordre électrique :

- création, modification d'une installation,
- remplacement d'un coffret, armoire,
- balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (B2),
- réalisation d'essais (B2V Essai).

Pré-requis

- Le candidat doit posséder des connaissances techniques en électricité.
- Chaque candidat doit posséder ces équipements de protection individuelle.

Durée

3 jours

Groupe

12 personnes maximum

Outils pédagogique

- Vidéo projecteur et diaporamas
- Livrets mémento
- Armoires électriques pédagogiques

Tarif

Nous consulter.

Contact

- **Téléphone : 04 50 17 34 63**
- **Mail : info@secourisk.fr**

Habilitation électrique

Électricien

B1, B1V, B2, B2V, B2V ESSAI Initiale

Programme

Contenu de la formation

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de portée
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instruction de sécurité, attestation de consignation, attestation de 1ère étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

Programme

Contenu de la formation (suite)

- Mesures de prévention à appliquer lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Instruction de sécurité pour essais (attribut « Essai »)

Méthode pédagogique

- Exposés théoriques, études de cas pratiques (exécution de travaux en respectant les consignes de sécurité, manipulation de matériel et outillage dans n environnement électrique, mise en œuvre d'EPI, préparer et diriger les travaux (B2, B2V, B2V Essai), rédaction de document (B2, B2V)
- Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.
- Évaluation théorique et pratique de la formation.
- Formation sanctionnée par un certificat d'habitabilité.

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation est conventionné par CARSAT Rhône Alpes.
- Chaque participant ayant réussi les évaluations théorique et pratique, recevra un titre d'habilitation (valable 3 ans), un compte-rendu de résultat ainsi qu'un livret memento.
- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA)